

84 B 3558

CILOGER
Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 450.000 Euros
Siège Social : 56, rue de Lille – 75007 PARIS
329.255.046 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 30 MAI 2005

Greffes du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R
15 JUIN 2005

.../...

II. DEMISSIONS DE MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

N° DE DÉPOT

38955

Monsieur TABONI donne la parole à Monsieur ANDRE pour communication des démissions reçues par la société CILOGER.

Monsieur ANDRE indique que la société CILOGER a reçu les démissions des membres suivants :

- par lettre en date du 11 février 2005, Monsieur François PINGEOT a informé la société de sa démission de ses mandats de Président et de membre du Conseil. Cette démission a pris effet à la date de ce courrier.
- par courrier en date du 17 février 2005, Monsieur André TABONI a informé la société de sa démission de ses mandats de Vice-président et de membre du Conseil. Cette démission prendra effet à l'issue de la présente réunion.
- par courrier en date du 1^{er} avril 2005, Madame Josyane VERDEZ a fait part de sa démission de son mandat de membre du Conseil. Cette démission a pris effet à la date de son courrier.
- par lettre en date du 19 avril 2005, Ecureuil Participations a démissionné de son mandat de membre du Conseil à compter de la date de signature du courrier.

Les membres du Conseil prennent acte de ces démissions.

III. COOPTATIONS DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL ET AGREMENTS CORRELATIFS

1. Cooptations de nouveaux membres du Conseil de surveillance

Monsieur TABONI indique que malgré les démissions des quatre membres du Conseil ci-dessus, et la cessation de fonction de CDC-IXIS, actée lors du Conseil du 17 mars dernier, le nombre de membres en fonction sera de trois, soit un nombre égal au minimum légal. Le Conseil a toutefois la faculté, conformément aux dispositions de l'article L.225-78 du Code de commerce et 26 des statuts, de procéder à des nominations à titre provisoire.

Désirant user de cette faculté, il est proposé aux membres du Conseil, et sous la condition de leur agrément, de procéder aux cooptations suivantes :

- Monsieur Barthélemy RAYNAUD est coopté en qualité de membre du conseil de Surveillance de CILOGER, en remplacement de Monsieur François PINGEOT, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.
- Monsieur Philippe ESPANOL est coopté en qualité de membre du conseil de Surveillance de CILOGER, en remplacement de Monsieur André TABONI, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.
- Madame Corinne FOSSAT est cooptée en qualité de membre du conseil de Surveillance de CILOGER, en remplacement de Madame Josyane VERDEZ, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'assemblée annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- La Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE), Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 2.905.079.234,75 Euros, sise 5 rue Masseran – 75007 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 383 680 220 RCS

PARIS, est cooptée en qualité de membre du conseil de Surveillance de CILOGER, en remplacement de la société Ecureuil Participations, Société par Actions Simplifiée au capital de 75.541.824 Euros, sise 5 rue Masseran – 75007 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 344 041 595 RCS PARIS, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'assemblée annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Il est en outre précisé que, conformément au mandat donné par le Président du Directoire de la CNCE, cette dernière sera représentée aux conseils de Surveillance de CILOGER par Monsieur Jean-Pierre COIFFE.

Les membres du Conseil acceptent, à l'unanimité, les cooptations proposées et décident de laisser vacant le poste occupé par CDC-IXIS, membre démissionnaire.

.../...

IV. NOMINATIONS D'UN NOUVEAU PRESIDENT ET D'UN NOUVEAU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1. Nomination d'un nouveau Président du Conseil de surveillance

Monsieur François PINGEOT ayant démissionné de ses mandats de Président et de membre du Conseil de surveillance de CILOGER, le Conseil doit, conformément aux dispositions de l'article 27 des statuts de la société, choisir parmi ses membres, un nouveau Président, qui ne peut être qu'une personne physique.

Le Président est chargé de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de nommer Monsieur Barthélemy RAYNAUD en qualité de Président du Conseil de surveillance, pour la durée restant à courir de son mandat de membre du Conseil, soit jusqu'à l'assemblée annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

.../...

2. Nomination d'un nouveau Vice-président du Conseil de surveillance

La démission de Monsieur André TABONI de ses mandats de Vice-président et de membre du Conseil de Surveillance prenant effet à l'issue du présent conseil, il est proposé aux conseillers de procéder, dès à présent, à la nomination d'un nouveau Vice-président, conformément aux dispositions de l'article 27 des statuts de la société. Il est rappelé qu'aux termes de l'article précité, le Vice-président doit être une personne physique choisie parmi les membres du Conseil.

Le Vice-président remplit les mêmes fonctions que le Président du Conseil et jouit des mêmes prérogatives en cas d'empêchement de ce dernier ou lorsque celui-ci délègue temporairement ses pouvoirs.

Les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de nommer Monsieur Philippe ESPANOL en qualité de Vice-président du Conseil de surveillance, pour la durée restant à courir de son mandat de membre du Conseil, soit jusqu'à l'assemblée annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

.../...

Pour extrait certifié conforme
Le 1^{er} juin 2005



Hubert ANDRE
Président du Directoire



Paris, le 30 mai 2005

CILOGER
Monsieur François PINGEOT
Président du Conseil de Surveillance
4, Quai de Bercy

Le Président du Directoire

94224 CHARENTON CEDEX

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur, par la présente, de vous faire savoir que Monsieur Jean-Pierre COIFFE assurera la représentation permanente de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne au Conseil de Surveillance de votre société, à compter de ce jour.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.


Charles MILHAUD